

Administration et Rédaction

Avenue de Paroisse
YVERBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS
En France
En Suisse
En Belgique
En Italie
En Espagne
En Grèce
En Turquie
En Russie
En Indes
En Chine
En Japon
En Australie
En Amérique

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ABONNÉS ET RÉCLAMES

Agence de publicité

MAASMEYER ET VOELKE

Lieu	POUR D'UN AN	
	En France	En Suisse
Genève	15 francs	16 francs
Bâle	15 francs	16 francs
YverboURG	15 francs	16 francs
Paris	15 francs	16 francs
Bruxelles	15 francs	16 francs
Rome	15 francs	16 francs
Madrid	15 francs	16 francs
Stamboul	15 francs	16 francs
Calcutta	15 francs	16 francs
Bombay	15 francs	16 francs
Manille	15 francs	16 francs
Yokohama	15 francs	16 francs
Singapour	15 francs	16 francs
Australie	15 francs	16 francs
Amérique	15 francs	16 francs

G. L. X. + M. V. X.

Saint Jean de la Croix

Les nouveaux abonnés pour 1906 recevront le journal dès le 1^{er} décembre sans augmentation de prix.

Bulletin

Après les intellectuels et les kouliganes, les paysans russes entrent maintenant en scène.

Les journaux de la région du Volga publient d'épouvantables détails sur le mouvement agraire. Les paysans incendient et pillent les maisons des propriétaires, les fermes, les presbytères, les débits d'alcool, les boutiques et les hôpitaux, arrêtent et emprisonnent les propriétaires. Des bandes chantent des airs révolutionnaires, contraignant les habitants paisibles à se joindre à eux, sinon ils incendient leurs maisons.

Suivant un journal, des paysans ivres, après le pillage d'une propriété, ont dansé sur les débris au milieu d'une mare de sang, dévorant la chair crue des bestiaux égorgés. De faux fonctionnaires soulèvent les paysans, affirmant que le czar a ordonné de saccager les domaines.

Un journal de Paris publie qu'un haut fonctionnaire à Saint-Petersbourg a fait la déclaration suivante :

Le czar est très calme. Contrairement aux bruits que l'on a fait courir, sa santé est excellente. Il assiste avec le plus vif intérêt à la naissance d'une nouvelle Russie libre et constitutionnelle. Il se déclare satisfait de l'évolution actuelle de son peuple et affirme qu'il ne s'est jamais trouvé plus heureux qu'en ce moment.

Comment un journal ose-t-il accréditer ces invraisemblances ?

Suivant une information de source sûre, M. Witte aurait décidé de supprimer les limites territoriales imposées aux Juifs, c'est-à-dire de rendre la Russie entière, à l'exception des résidences impériales, accessible aux Juifs.

Les Israélites pourront pénétrer dans les résidences impériales, mais seulement avec une autorisation spéciale. Cette réalisation des vœux des Juifs ouvre à ces derniers de nouveaux moyens d'existence.

Le Sultan esquissé le mouvement qu'on attend de lui.

Hier, mercredi, un conseil extraordinaire des ministres a discuté la réponse de la Porte aux puissances au sujet du contrôle financier en Macédoine. On croit que cette réponse sera rendue aujourd'hui. Le retard est dû à un échange actif de communications avec l'ambassade d'Allemagne, qui cherche à vaincre la résistance de la Turquie.

On télégraphie de Constantinople au Temps, que le Sultan, tout en acceptant le programme et le contrôle des puissances, n'en voudrait pas la notification aussi précise, qui porterait atteinte à son prestige vis-à-vis de ses sujets.

On a parlé, ces jours derniers, d'une solennité célébrée à Constantinople, en commémoration de la naissance du roi d'Italie, par les missionnaires catholiques italiens en résidence dans la capitale de la Turquie.

Ce qu'on n'a pas signalé, dit le correspondant de l'Eclair, c'est le caractère ouvertement politique qu'on a voulu donner à cette commémoration.

Pour la première fois, à la messe célébrée dans l'église de Saint-Antoine, on a vu paraître tout un cortège de dignitaires et d'officiers italiens, à la tête desquels se trouvait l'ambassadeur Impérial.

On joua la Marche royale de Savoie, on chanta à pleine voix l'hymne *Domine, fac saluum regem nostrum Victorem*, qui n'a jamais retenti dans aucune église d'Italie.

Enfin le P. Canova, habillé en grande pompe, prononça un discours vibrant, dans lequel il rendit grâce à la Providence qui avait permis que les anciens conflits fussent finis, et que le vœu de tous les Italiens pussent se réaliser par le rapprochement heureux de l'Eglise et de la monarchie de Savoie. Il termina, en appelant les bénédictions de Dieu sur Victor-Emmanuel III et sur l'Italie.

Cette cérémonie fut suivie d'une réception à l'ambassade italienne. Là, M. Rosasco, prenant la parole au nom de la colonie italienne, fit ressortir l'importance de fait qui venait de se passer. L'ambassadeur répondit en exprimant les sentiments de joie qu'il éprouvait.

Le *Corriere della Sera*, qui raconte ces incidents, dit qu'il s'agit cette fois « du point de départ d'une nouvelle phase de la politique religieuse italienne en Orient, phase de nature à accroître le prestige et l'influence de l'Italie ».

Les autres journaux italiens donnent une note analogue.

Le roi de Portugal est arrivé, hier à Paris, à 2 h. 55 du soir. Il a été reçu par le président Loubet et les ministres. Les deux chefs d'Etat se sont serrés cordialement la main. Le roi a passé en revue la garde qui rendait les honneurs et a pris place ensuite dans la voiture de M. Loubet. A ce moment, les musiques militaires ont joué l'hymne royal portugais. Les drapeaux des régiments se sont inclinés et le roi a répondu aux acclamations de la foule par le salut militaire.

Les ministres et la suite du roi Carlos sont montés dans les six voitures qu'encadrait un escadron de 2^e cuirassiers.

Le roi est arrivé sans incident au ministère des affaires étrangères, salué par les acclamations de la foule.

Le sultan du Maroc n'a pas encore fait connaître sa réponse à la proposition que, sur la demande de la France et de l'Allemagne, le gouvernement espagnol lui a transmise pour la réunion d'une conférence à Algésiras, le 15 décembre. Dans les milieux diplomatiques, on ne doute pas de son acceptation.

C'est seulement quand le sultan aura fait connaître son assentiment que les puissances intéressées répondront aux invitations officielles de l'Espagne, et feront connaître quels seront leurs représentants à la Conférence.

Cependant, il est d'ores et déjà certain que chaque puissance n'aura qu'un délégué ayant voix délibérative. Pour la France, c'est M. Révoil qui sera chargé de cette haute mission. Mais avant sa désignation officielle, M. Révoil, actuellement ministre plénipotentiaire, sera nommé ambassadeur.

On annonce de Washington que M. Shaw, secrétaire d'Etat du Trésor, M. Hitchcock, secrétaire du ministère de l'Intérieur et le secrétaire de la marine donneraient leur démission au mois d'avril prochain à la suite d'un désaccord au sujet d'une partie de la politique du président Roosevelt. Il s'agirait, croit-on, de la législation sur les chemins de fer.

BEAUX-ARTS

L'exposition des aquarellistes vaudois

Le petit mais intéressant Musée Jénisch, de Vevey, renferme pour le mois de novembre durant, la première exposition de la Société vaudoise d'aquarellistes. Ils sont onze peintres, et leur catalogue contient 144 numéros. Chaque artiste y est son propre maître ; il ne dépend pas d'un jury ; il a un panneau tout pour lui ; il y a mis les œuvres qu'il a voulu et il les a disposées selon son bon plaisir. Voilà l'exposition idéale. Certains artistes ont une série d'aquarelles bien homogène et suffisantes pour engendrer un jugement d'ensemble sur l'œuvre et la valeur de l'exposant. D'autres séries sont incomplètes.

Je ne mettrai pas tout à fait au rang de ces dernières les deux paysages de M. Bercher, qui ne fait que débiter et qui promet cependant, à condition qu'il ne songe pas seulement à faire du joli, mais aussi du solide.

M. Turrian a des œuvres disparates : choses de Russie — dont l'une acquise par M. Buchet, président de la Confédération, — choses du Jorat. Mais rien qui marque une nouvelle étape, un effort, un devenir rien qui fasse dire : Ah ! voici chose qui s'affirme ; il a fait de nouvelles conquêtes dans le domaine de l'art. Il a cherché et trouvé quelque chose de mieux.

A peu près même jugement à porter sur M. Gaulis, sauf qu'il a plus de touche, plus d'envoloppante poésie. On voit avec plaisir son *Soir à Vidy*, aux tons mauves bien fondus ; le *Quai des Schiavoni*, de Venise, avec l'étrange sveltes du navire ancré ; la *Chamberonne* tranquille. M. Gaulis a, en même temps qu'à Vevey, une exposition ouverte en son atelier de la Chablère, sans quoi son panneau du Musée Jénisch serait mieux garni.

M. T. Strong a des œuvres d'un caractère à part, où se pressent tous les roux et tous les violets ; on dirait parfois de la marquerie chène et noyer tachée de jus de cerise ou de myrtille. Ce sont les teintes de l'automne tardif, algues jaunies, terres brunes et trempées de pluie. Son *Lac de Neuchâtel* est une aquarelle très décorative.

Deux architectes associés — pour l'architecture, non pour la peinture — ont des aquarelles qui sentent un peu trop le lavis. M. Burnat, amoureux des antiques cathédrales, a quelques bonnes choses cependant, entre autres l'*Intérieur de la chapelle de Chancy* ; mais ses paysages sont fous, indécis, mourants, ou plutôt, ils ne peuvent mourir puisqu'ils n'ont pas de vie. M. Nicasi manque également de vigueur. Tout au plus peut-on accorder quelque intérêt aux n° 92 et 101, *Blatten*, ainsi qu'à la *Rue à Verrès*, sombre avec un coin de ciel orangé vu sous une arcade brune.

On s'arrête volontiers et longtemps devant les vingt-six tableaux de M. Huguenin-Lassaugues, aux sujets si divers, si bien choisis, très lumineux, pleins d'unité. Il a quelques bonnes choses du Gâtéroz, sur *Fizhan*, un excellent *Choix* qui parle avec abondance du tranquille paradis qu'est ce hameau enfoui dans ses châtaigniers au-dessus de Monthey. A noter également A. Nyon, très délicat, et A. Orsolina, très chaud, très moelleux.

Son fils, M. P. Huguenin a planté sa tente et son chevalet dans les parquets de Lavaux. Le Dézaley et ses pentes abruptes n'est pas seulement fameux par ses vins capiteux ; il cache dans ses cotéaux des coins ravissants, presque idylliques, d'un cachet tout intime, et M. Huguenin nous les révèle avec beaucoup de succès, tellement que c'est presque une révélation. Il peint avec saveur le bon vignoble, depuis les terres nues de janvier aux fauves nuances, jusqu'aux vives rutilances des pampres verts regardant, en juin, par-dessus les murs moussus. Il s'applique à rendre la poésie rustique des vieilles maisons d'Aran ou de Villette ou de la romaine Saint-Saphirin qu'affectionnait Boclon. Mais au rebours de Boclon, ce n'est pas tant le lac qui attire M. Huguenin ; c'est la terre des souches tournée vers le soleil qui dore et fait mûrir. J'aime tout particulièrement son *Cimetière de Grandvaux*, tout petit, sur la pente du coteau ; au-dessus du champ du repos, les Tours d'AI se dressent, dans le calme du ciel, comme deux doigts montrant l'au-delà, pendant qu'un pècher, dans la vigne encore morte, profile sa floraison rose sur les marbres et les cyprès. Il y a dans cette œuvre un grand goût d'arrangement, une belle symétrie qui font de tout une chose complète, reposante. Ces qualités se retrouvent dans d'autres aquarelles.

M. Hermetjat expose seize aquarelles dont la plupart sont de la peinture alpestre — les Ormonts et Nendaz en Valais. — Les œuvres se remarquent par leur vive personnalité, par l'effet hardi des couleurs maniées par un pinceau d'une habileté consommée. Hermetjat s'entend comme pas un à rendre la vibration intense de la lumière sur les gazons mouillés de rosée et sur les rochers, comme dans son *Printemps* superbe ; la tristesse sans borne des jours

sombres d'hiver — *Environ de Leysin* — où la neige est vraiment un lincoln ; la tourmente embrouillée des flocons chassés autour des chalets poudreux par la bise mordante des grands froids : à voir *Impression de neige*, on se rappelle les frimas de janvier dernier, et l'on frissonne vraiment. Bien différent mais non moins magistral, *Mon jardin* attire l'attention par la belle harmonie qui s'en dégage : c'est le mariage de la verdure du verger, des bleus lointains du lac, de la montagne et de la ciel avec quelques plisques de neige à peine indiquée, le tout vu à travers un bel arbre. Le soleil là dedans flotte, se joue et crée des prodiges de beauté.

Les aquarelles de M. Odier sont froides, sans émotion, sauf peut-être celles qui rendent le calme des champs avec leurs sentiers le long des herbes et sous les arbres. A noter cependant le *Coup de mistral à Saint-Tropez*.

De M. Ch. Koëler, je citerai les *Chalets de Mayen* et le *Mont-d'Or*, vu d'AI, deux peintures très fièles, sobres et qui plaisent.

En somme, bonne exposition, bien installée, où l'on peut s'isoler de toute influence voisine pour juger les œuvres d'un artiste. Beaucoup de visiteurs et — ce qui est mieux — à ce jour, une quarantaine de ventes.

Eug. MONOD.

Le "Sillon", et la Taupe

Paris, 21 novembre 1905.

Une campagne du « Sillon ». — Un meeting.

Plus de 2500 personnes ont pris part, dimanche après midi, à une réunion publique et contradictoire, organisée par le Sillon. Ce meeting, tenu en plein quartier latin, est une des premières étapes de la campagne énergique menée par le Sillon contre la Taupe. L'association connue sous ce nom groupe les candidats à l'Ecole polytechnique ; elle s'impose à eux ; elle soumet les nouveaux à des taxes arbitraires ; elle les contraint, sous peine d'amende, à chanter des chansons obscènes et à traiter par écrit des sujets de la plus grossière et de la plus répugnante immoralité.

Ces groupements existent depuis fort longtemps. Pendant que M. Rambaud était ministre de l'Instruction publique, la Taupe fut dissoute par une circulaire ministérielle, et aucun élève ne fut dès lors admis à l'Ecole préparatoire polytechnique sans avoir signé un engagement d'honneur, visé par ses parents eux-mêmes, qu'il ne ferait pas partie de cette société occulte.

Mais la circulaire de Rambaud ne tarda pas à devenir lettre morte et les ignobles pratiques de la Taupe recommencèrent. C'est dans l'*Eveil démocratique* du 5 novembre dernier que Marc Saugnier a jeté le premier cri d'alarme contre la Taupe.

Son initiative a été approuvée et encouragée par l'*Univers*, la *Croix*, la *Vérité française* et par l'*Autorité* (deux journaux qui n'ont guère de sympathies pour le Sillon) ; par contre, le *Radical*, l'*Intransigeant* se sont faits les défenseurs de la Taupe, ai si que la *Libre Parole* qui n'a fait que reproduire les déclarations d'un Père Jésuite.

Par ailleurs, de Pressensé et Buisson, députés, Béranger, sénateur, Janvier, — un anarchiste, — des proviseurs de lycées, des frères (sans doute moins indulgents et à coup sûr mieux éclairés que le Jésuite de la *Libre Parole*) ont applaudi à la campagne du Sillon.

Le meeting de dimanche a réuni des gens de tous les confessions, de tous les partis politiques et de toutes les conditions sociales. Tous ont été unanimes à flétrir la Taupe et les ignobles pratiques qui la caractérisent.

Saugnier a mis en vive lumière la tyrannie exercée par « les Taupins » sur leurs camarades qui refusent de faire partie de leur association et qui, pour cette raison, sont traités comme des parias.

Il a dévoilé les procédés hypocrites des « Taupins » qui jettent de la poudre aux yeux de leurs parents, en chantant devant eux les refrains de « la Taupe », mais les refrains d'une édition corrigée à l'usage des familles.

Il a flétri la lâcheté des jeunes gens qui, pour sauver dans « la Taupe » le principe de l'immoralité, — payent des amendes

pour ne pas chanter des chansons obscènes, pour ne point faire des descriptions trop révoltantes, ou pour ne pas se livrer à des actes répréhensibles par la morale la plus élémentaire.

Bien qu'il ait été parfois interrompu par « les Taupins », Saugnier n'a pas été contredit par un seul d'entre eux ; et il a clairement établi que « la Taupe », à part quelques trop rares exceptions, n'a guère vécu dans les lycées français que lorsqu'elle se traînait dans la pourriture et s'alimentait d'obscénités.

La campagne du Sillon ne restera pas sans résultats.

Plusieurs « Taupins » se sont montrés énergiquement décidés à briser le joug tyrannique et immoral qui les opprimait ; les futurs candidats à l'Ecole polytechnique sont maintenant prévenus contre les indignes pratiques auxquelles, jusqu'ici, avaient été soumis leurs devanciers ; le ministre de l'Instruction publique fera certainement revivre la circulaire de M. Rambaud ; et les mères de famille seront moins naïvement crédules à l'innocence des chansons de « la Taupe ».

Le Sillon (dont on connaît la balle de visé : il faut aller au vrai avec toute son âme) est résolu à lutter avec ardeur pour la liberté morale des futurs polytechniciens ; sa courageuse et noble initiative mérite d'être signalée, tout aussi bien que les Congrès académiques contre la pornographie et la licence des rues. Alfred ESSEIVA.

Nouvelles romaines

Il y a lieu de croire qu'entre le Vatican et Saint-Petersbourg il est de plus en plus question de conclure des pourparlers pour l'érection d'une nonciature. Sous Pie IX, les négociations faillirent aboutir ; déjà Mgr Bérardi songeait à partir pour la Russie. A dernier moment, des difficultés imprévues firent tout ajourner. En 1896, Léon XIII reprit les ouvertures, et Mgr Tarnassi, qui avait assisté aux fêtes du couronnement, négocia à nouveau, à titre officieux, mais sans résultat. Maintenant, une situation toute différente se présente. La liberté des cultes, donc des Eglises, est proclamée. Le régime de compression a pris fin.

On dit que Mgr Symons serait nommé archevêque de Mohilef c'est-à-dire métropolitain catholique en Russie. Il y a cinq ans, Mgr Symons était évêque coadjuteur de Mohilef ; le gouvernement moscovite le déposa à la suite d'une ordonnance sur l'enseignement du catéchisme en polonais. Mgr Symons dut se réfugier à Rome pour éviter la Sibérie.

On prétend que Mgr Cavallari, patriarche de Venise, sera promu au cardinalat. La Vénétie compterait alors trois représentants dans le Sacré-Colège, dont font déjà partie les évêques de Vérone et de Padoue.

Le Père Rodriguez, des Augustins, depuis 1898 directeur de l'Observatoire du Vatican, a démissionné et se retire à l'Esquilin. Il quitte Rome après-demain. La direction de l'Observatoire reste confiée, provisoirement, au vice-directeur, Père Lais, de l'Oratoire, un savant très modeste mais de tout premier ordre, qui travaille avec acharnement, depuis 5 ans, à la photographie du ciel.

Ont été désignés pour porter la barrette cardinale à Mgr Samassa et à Mgr Spinola, respectivement comme abbés et gardes nobles, Mgr Zspletal, ancien vicedirecteur du Collège Bohême, et le comte Maccioli, Mgr Sibilla, auditeur de la Nonciature de Madrid, et le marquis Antici-Mattel.

LA CRISE RUSSE

Moscou, 22.

Les nouvelles des provinces ne sont pas bonnes. Les employés des railways de Kusan et de Moscou menacent de faire grève.

Dans plusieurs endroits, la question agraire se complique du refus des conscripts de prêter serment.

Incident de grève

Saint-Dié, 22.

A Saint-Dié, des inconnus ont tiré sur des grévistes. Un non gréviste, père de quatre enfants, a été tué et un ouvrier blessé.

EN POLOGNE

Varsovie, 22.

D'après des renseignements émanant de sources bien informées, l'état de siège serait supprimé dans une dizaine de jours en Pologne.

Saint Pétersbourg, 21.

On mande de Varsovie au Vestnik : Quarante professeurs de l'Université et du Polytechnicum de Varsovie, faisant partie de la section de Varsovie de l'Union académique des panévlistes, ont adressé au congrès des zemstvos qui se tient à Varsovie ainsi qu'à la presse russe une protestation énergique contre la déclaration de l'état de siège en Pologne.

La séparation au Sénat français

Paris, 22.

Le Sénat reprend la suite de la discussion du projet de séparation. L'ensemble de l'article 2 est adopté par 179 voix contre 96. L'article 3 relatif à l'attribution des biens est voté par 178 voix contre 56.

La flotte de guerre brésilienne

Le plan de constructions navales, adopté en 1904 par le Brésil, comprend 3 cuirassés, 3 croiseurs protégés, 6 contre-torpilleurs, 12 torpilleurs et 3 sous-marins.

Le mikado et Mgr O'Connell

Le mikado a conféré le grand-cordon de l'Ordre du Trésor Sacré à Mgr O'Connell, envoyé du Pape, et l'Ordre du Soleil Levant aux deux secrétaires de ce prélat.

L'éducation de la femme en Italie

Le dernier numéro de la Revue des sciences historiques publie un savant article de M. Rodocanachi sur l'histoire de l'éducation féminine en Italie.

Echos de partout

En voici le résumé : Jusqu'au XVIIe siècle, on trouve deux courants d'idées contradictoires sur la question de l'instruction chez les femmes.

CHATELAIN DE LA LIBERTÉ

Chaîne renouée

Appuyée de nouveau sur le bras d'Armelle, Sœur Angélique avait regagné sa chambre. Le spectacle effrayant et douloureux de la mort désespérée de la baronne Oberland avait brisé la sainte.

C'est dans les convents que presque toujours se donnait l'éducation. La fille de Robert qui devint la compagne quelconque de Boccace, sainte Catherine de Ricci, Francesca Bagnoni-Orsini, Catherine de Médicis, les filles du duc Cesarini, de Vespasiano Gonzaga, de Salozzo di Castellar, les nièces du cardinal Bembo, furent élevées dans les convents.

Ce qu'il faut noter c'est que les femmes, à qui la société refuse les moyens d'instruction, cherchent à se les créer elles-mêmes. Il y a alors en Italie une foule de femmes très intelligentes et de premier mérite, qui étudient en particulier. M. Rodocanachi en énumère toute une pléiade : Cristina di Pisanò (Christine de Pisan), Maddalena Bonisignori, Caterina Bianchetti, sainte Catherine de Siéne, Ginevra Canonici-Franchini, Dorotea Bucca, Laura Caretta, etc.

M. Rodocanachi considère comme une chose étrange (et ce serait étrange en effet), que l'Italie n'a presque pas donné de femmes illustres dans la peinture, la sculpture ou la musique. Nous croyons ce jugement trop absolu, surtout en ce qui concerne la peinture.

L'auteur de l'article arrive aux femmes de l'époque plus moderne qui se sont distinguées dans les sciences ou les lettres, telles que Clotilde Tambroni, qui enseigna la littérature grecque à l'Université de Bologne, Maria-Luigia Cicci, célèbre poétesse.

LA TEMPÉRATURE DE LA TERRE

On nous a tant parlé de refroidissement progressif de la terre qu'aujourd'hui nous acceptons sans murmurer les bizarreries des saisons.

À faire du feu dans nos appartements dès la rentrée, au commencement du mois d'octobre. Dès lors, quelle créance accorder à la théorie qui nous déclare que la température de notre globe est en train de s'élever ?

On sait que la température qui règne à la surface de la terre est déterminée d'un côté par la chaleur provenant de la masse en ignition qui se trouve sous l'écorce terrestre, et, de l'autre, par la chaleur que nous envoie le soleil.

En effet, notre atmosphère, qui ne mesure pas moins de vingt kilomètres de hauteur, possède la propriété d'absorber et de garder les rayons calorifiques. Il s'ensuit que, pendant la nuit, nous ne recevons à la surface de la terre qu'une partie de la chaleur envoyée par le soleil, les deux tiers environ, tandis que le reste est absorbé par les couches supérieures de l'atmosphère.

Or — et ceci nous ramène à l'augmentation de la température terrestre — il est aujourd'hui parfaitement démontré que de toutes les parties qui composent l'atmosphère, les poussières, la vapeur d'eau et avant tout l'acide carbonique possèdent seuls la propriété d'absorber et d'emmagasiner la chaleur solaire. Or à peu près calculer que si la teneur de notre atmosphère venait à diminuer seulement d'un tiers, la température moyenne de nos régions baisserait de trois ou quatre degrés.

Vous voulez transformer un vieux coq en poulet de grain ? C'est bien simple. Après avoir tué le coq on lui fait boire la goutte, vous le plumez sans le vider, vous l'entourez d'une serviette mouillée de lait et vous l'inhumez pendant un jour ou deux.

POUR FAIRE FORTUNE

Il paraît qu'un bon moyen de s'enrichir est d'élever des souris d'espèces rarissimes, pour les exhiber ensuite dans des concours spéciaux. Une de ces expositions vient de s'ouvrir à l'Alexandra Palace, à Londres.

MOT DE LA FIN

— Vous buvez trop de bourgogne, disait-on, à un dîner plus qu'à gastronomes, qui est sujet à des châtiments.

CONFÉDÉRATION

Les Civry et Genève. — Le comte de Civry introduit une nouvelle action contre le duc de Cumberland et la ville de Genève au sujet des célèbres 25 millions, héritage du duc de Brunswick.

FAITS DIVERS

Le nouveau chef de la gendarmerie valaisanne. — De Sion, le 22 : Le Conseil d'Etat a nommé M. Maurice de Preux, de Sierre, commandant de la gendarmerie, en remplacement de feu M. Th. de Sépibus.

ETRANGER

Les drames de la mer. — Voici exactement, à la suite de quelques circonstances se produisant le naufrage du Hilda : Dès son départ de Southampton, le steamer Hilda avait eu à lutter contre les mauvais temps.

Quant le Hilda approcha de la rade de Saint-Malo, il pouvait être environ neuf heures du soir. Le navire avançait à flânes, au milieu d'une tempête de neige obscurcissant encore la nuit déjà assombrie par un brouillard intense.

Une partie des passagers, réveillés par le choc, notamment ceux de 3e classe (des marins bretons en majorité, qui se trouvaient dans l'entrepont), s'élançèrent sur le pont, hommes et femmes à peine vêtus ; ils se précipitèrent sur les canots.

SUISSE

L'affaire Furlholz. — Le Tribunal cantonal genevois, fonctionnant comme cour d'appel, a modifié le jugement du Tribunal de première instance dans l'affaire Furlholz et a libéré ce dernier de l'accusation d'atteinte aux mœurs.

Vous buvez trop de bourgogne, disait-on, à un dîner plus qu'à gastronomes, qui est sujet à des châtiments.

— Vous vous trompez, répondit-il, je n'en bois que dans deux circonstances : lorsque j'ai mangé du foin gras et lorsque je n'en ai pas mangé.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL SESSION DE NOVEMBRE 1905 Séance du 22 novembre (Suite)

Présidence de M. Max Diesbach, président. LOI SUR LES TITRES (2e débats). — L'article 1er est sorti des premiers débats dans la teneur suivante :

Lorsqu'un titre qui a été astreint à l'inscription au registre de l'Etat a fait l'objet d'un transfert de propriété sans être muni du visa relatif à cette inscription, le dernier titulaire est responsable envers le fisc du paiement des impôts arriérés et pénalités dus pour cette omission.

M. le Directeur des Finances propose l'adoption de l'article, sauf à dire : « lorsqu'un titre astreint à l'inscription » au lieu de : « lorsqu'un titre qui a été astreint ».

On crée un régime d'exception pour les détenteurs de titres hypothécaires. M. Bourgniecht trouve inique de rendre le détenteur d'un titre recherché pour les pénalités encourues par les antépousses, c'est-à-dire, en somme, de punir le porteur pour des infractions imputables à d'autres.

M. le Directeur des Finances répond à M. Morard et Bourgniecht. C'est bien, en effet, aux titres hypothécaires qu'on veut restreindre les effets de la loi, parce que là, le dernier possesseur a le devoir de vérifier la régularité fiscale de son titre.

M. Python soulève la question de la responsabilité du légataire. M. Chassot conclut que cette responsabilité existe.

M. Delatena croit que la loi n'aura qu'une efficacité dérisoire. L'inventaire au décès la remplacerait avantageusement.

M. Delatena n'aime pas que la responsabilité soit étendue aux pénalités. Les fautes sont personnelles.

M. Gottlefrey justifie la loi contre les critiques dont elle est l'objet. Le principe de la responsabilité des héritiers est posé déjà dans notre législation.

Après explications du Directeur des Finances, M. L. Morard fait la proposition formelle de substituer le mot impossible au texte des premiers débats.

Au vote, le texte des premiers débats, amendé dans le sens indiqué par le Directeur des Finances, est adopté par 32 voix contre 25.

Pour le deuxième alinéa de l'art. 1, le Conseil d'Etat propose le texte suivant : Le dernier titulaire a droit de recours, suivant le bordereau établi par la Direction des Finances, contre les créanciers antérieurs ou leurs ayants-droit, pour les impôts et pénalités

Après explications du Directeur des Finances, M. L. Morard fait la proposition formelle de substituer le mot impossible au texte des premiers débats.

Au vote, le texte des premiers débats, amendé dans le sens indiqué par le Directeur des Finances, est adopté par 32 voix contre 25.

Pour le deuxième alinéa de l'art. 1, le Conseil d'Etat propose le texte suivant : Le dernier titulaire a droit de recours, suivant le bordereau établi par la Direction des Finances, contre les créanciers antérieurs ou leurs ayants-droit, pour les impôts et pénalités

CHATELAIN DE LA LIBERTÉ

Chaîne renouée

Appuyée de nouveau sur le bras d'Armelle, Sœur Angélique avait regagné sa chambre. Le spectacle effrayant et douloureux de la mort désespérée de la baronne Oberland avait brisé la sainte.

CHATELAIN DE LA LIBERTÉ

Chaîne renouée

Appuyée de nouveau sur le bras d'Armelle, Sœur Angélique avait regagné sa chambre. Le spectacle effrayant et douloureux de la mort désespérée de la baronne Oberland avait brisé la sainte.

CHATELAIN DE LA LIBERTÉ

Chaîne renouée

Appuyée de nouveau sur le bras d'Armelle, Sœur Angélique avait regagné sa chambre. Le spectacle effrayant et douloureux de la mort désespérée de la baronne Oberland avait brisé la sainte.

assurés aux exercices pendant lesquels ils ont été propriétaires du titre. M. Bise se demande si le bordereau d'arrérages et de pénalités établi par la Direction des Finances constitue un titre exécutoire entre les mains du dernier détenteur dans l'exercice du droit de recours qui lui est reconnu par la loi contre les antéposseurs.

Une discussion s'engage entre MM. Python, Göttofrey, Delatena, Deschenau. MM. Bise et Delatena proposent d'instituer le bénéfice de la subrogation légale en faveur du dernier détenteur pour éviter des procès coûteux et coûteux.

M. Göttofrey appuie l'idée d'alléger l'exercice du droit de recours en faveur du dernier détenteur. Pour cela, il fait que le bordereau soit établi avec désignation des précédents débiteurs de l'impôt.

Cela est d'ailleurs en conformité de notre droit public : c'est à l'autorité administrative à déterminer qui doit l'impôt, et non au juge.

M. Python : Ce qu'on nous propose de faire est la négation même du but de la loi. La loi a pour but de restreindre l'action du fisc à un seul responsable, le détenteur actuel. Or, on veut qu'elle établisse les responsabilités successives. Dès lors, la loi n'a plus de raison d'être.

M. Bise : Le principe de la loi reste parfaitement intact. Notre proposition laisse le fisc hors de cause. Son droit est constaté et établi. Ce dont il s'agit, c'est de fixer le droit de recours du dernier détenteur, en précisant l'exercice contre lequel le droit lui est reconnu.

M. Python : Si le bordereau est fait contre plusieurs, comme le veut M. Bise, il ne confère plus un droit de recours.

La question du droit de recours est affaire de droit privé; la base seule — le chiffre du bordereau — est de droit public.

Après explications de M. le Directeur des Finances, il est décidé que la discussion sera reprise demain sur cet alinéa; M. Bise apportera une rédaction.

On liquide ensuite le BUDGET DE L'ASILE DE MARSENS, puis la séance est levée.

Séance du 23 novembre

Dans sa séance de ce matin, le Grand Conseil a ratifié l'achat d'un immeuble à Vaulruz pour y installer un poste de gendarmerie.

Il a ensuite ratifié les comptes de la Caisse d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

La Caisse a déboursé, en 1904, pour indemnités, la somme de 548,250 fr. C'est la plus forte somme qu'elle ait eu à payer depuis qu'elle existe.

Les indemnités aux incendiés de Neirivue y entrent pour un tiers.

La Caisse a payé à l'Urbaine comme prime de réassurance 232,896 fr.

En retour, elle a perçu : Des assurés, pour la cotisation à 1 fr. 75 % 319,057 francs ; De l'Urbaine, pour indemnité, 498,600 fr.

La fortune de la caisse au 31 décembre 1904 est de 494,903 fr.

Le Grand Conseil a nommé MM. Weisenbacher, Schorro, Perrin, Raboud, Moret, Spiecher, Grangier, membres d'une commission pour l'examen d'un recours en grâce extraordinaire.

Enfin est venue la pétition demandant au Grand Conseil de décréter la construction d'un pont rigide sur la Sarine entre la ville et le Schœnberg.

M. Göttofrey a présenté, au nom de la commission des pétitions, un rapport qui a été écouté avec une vive attention.

M. Göttofrey a mis en relief l'importance de la démarche des pétitionnaires, la gravité des intérêts en jeu et a exposé de façon claire et impartiale les motifs qui militent en faveur de la solution réclamée par les pétitionnaires.

Il a conclu en proposant, au nom de la commission, le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, avec le vœu que la question ne soit pas étudiée isolément, mais rattachée à l'ensemble des questions soulevées actuellement au point de vue du raccordement des deux rives de la Sarine et des chemins de fer de la Singine et de la Grényère.

M. Göttofrey a exprimé l'espérance que le Conseil d'Etat trouvera, en s'inspirant des règles d'une saine politique financière, une solution qui ne sacrifie aucune partie du pays aux dépens de l'autre et qui donne satisfaction à tous les intérêts en cause.

M. Léon Genoud a pris ensuite la parole. Nous reviendrons avec quelques détails sur cet intéressant débat.

Concert de la Sainte-Cécile. — La société de chant de notre ville donnera dimanche prochain, 26 novembre, à 5 h. du soir, au théâtre, un concert vocal et instrumental, qui promet aux amateurs de musique un vrai régal artistique. Le programme, que nous avons sous les yeux, contient plusieurs œuvres d'hommes, dont quelques-uns de Jacques Dalcroze. M. Fayre, directeur de la

société, nous offre une prime sous la forme d'une délicieuse poésie d'Etienne Eggis : La vieille romance, mise en musique à l'occasion de la Sainte-Cécile.

On aura aussi le plaisir d'entendre et d'applaudir l'aimable cantatrice M^{lle} M. Morard, accompagnée par M^{me} Lombriser.

Un quatuor à cordes, composé d'artistes de notre ville, agrémentera les productions vocales.

Pour les victimes du travail. — Nous avons reçu d'un anonyme, pour la veuve et l'enfant de l'ouvrier Galli, victime d'un accident du travail, un don de 5 fr.

Avis scolaires. — Le nouveau Registre-Journal du cours de perfectionnement vient de paraître et se trouve en vente au Dépôt du matériel scolaire à Fribourg.

Soupes économiques. — L'Œuvre des Soupes Economiques commencera à fonctionner le vendredi 1^{er} décembre prochain. Elle a distribué l'hiver dernier : 23,176 rations, dont 18,444 de soupe, 1950 de macaronis, 1892 de viande et 890 de pain.

Malheureusement, les ressources de cette œuvre si utiles sont les plus modestes. Depuis la cavalcade de 1898, organisée en sa faveur, elle n'a en recours ni à une quête, ni à une kermesse. Cependant, avec le rapide accroissement de la population de notre ville depuis cette époque, le nombre des indigents a aussi augmenté. Désireux de les secourir et d'étendre ainsi les bienfaits de l'Œuvre des Soupes Economiques, son comité la recommande instamment à la générosité du public. Tous les dons seront acceptés avec la plus vive reconnaissance par les membres du comité :

MM. Alphonse de Reynold, président; révérend curé Perriard; G. Schwarz, pasteur; François Jäger, négociant; Léon Glasson, directeur; Adolphe Kaiser, comptable; Marcel Vonderweid, forestier, et Adolphe Ryser, de la maison Ryser et Thalmann.

Les parchemins en justice. — On écrit de Lausanne au Confédéré :

L'église paroissiale de Rue (Fribourg), date d'une époque très reculée. Elle est formée de plusieurs chapelles, notamment de celles dites de Notre Dame de la Trinité et de Saint-Antoine. La chapelle de Notre Dame, fondée en 1333 par Richard de Prez, se trouva placée sous le patronage de ce dernier, qui exerça le droit de patronage et de collature de cette chapelle jusqu'au XVIII^e siècle. A cette époque, un descendant du fondateur vendit ses biens à Etienne de Mallardoz. François de Mallardoz, fils d'Etienne, obtint ensuite de l'évêque le transfert à la famille de Mallardoz des droits de la famille de Prez sur la chapelle de Notre-Dame.

Depuis lors, la famille de Mallardoz entretint continuellement cette dernière chapelle en bon état. Elle fut lit de nombreuses donations, sans que jamais la paroisse y ait contribué. C'est ainsi que, en 1804, le marquis de Mallardoz, domicilié à Rue, a constitué, en faveur du Bénédictin de la Chapellenie, une donation de 138,078 fr.

Les édifices formant l'église de Rue et comprenant les chapelles, ainsi que le sol sur lequel il est bâti ayant été inscrit au registre foncier comme propriété exclusive de la paroisse de Rue, le marquis Albert de Mallardoz, agissant comme collateur et administrateur de la Chapellenie de la famille de Mallardoz, a ouvert une action à la paroisse de Rue devant le Tribunal du district de la Glâne aux fins de faire reconnaître les droits de sa famille. Par jugement du 22 décembre 1902, le Tribunal de la Glâne a admis la conclusion principale de M. de Mallardoz, et le 1^{er} mars 1906, la Cour d'appel du canton de Fribourg, saisie par un recours, a reconnu au marquis Albert de Mallardoz les droits suivants : 1^o Honor sedes, c'est-à-dire le droit d'avoir dans la chapelle une place d'honneur, siège ou banc réservé, à la condition que l'emploi de ce siège ou de ce banc ne dérange pas le culte; 2^o Honor sepulchri, c'est-à-dire le droit de sépulture dans la chapelle et 3^o Honor inscriptionis, c'est-à-dire le droit d'inscrire le nom et d'apposer les armes de la famille aux murs de l'édifice.

La Cour a prononcé en outre que les pierres tombales existant actuellement dans la chapelle sont reconnues propriétés exclusives de la famille de Mallardoz, ainsi que les bancs érigés également en faveur des administrateurs et collateurs de la chapellenie et tous les autres accessoires restant propriétés de celle-ci.

M. Albert de Mallardoz était par contre débouté de sa conclusion principale tendant à la reconnaissance en faveur de la famille de Mallardoz d'un droit de propriété sur la partie de l'église appelée : chapelle et Sacristie de Notre-Dame, de même que de sa conclusion subsidiaire en tant qu'elle avait trait à l'usage exclusif des chapelles et sacristies, cet usage lui étant toutefois garanti par l'exercice des droits inhérents à la fondation, soit pour l'accomplissement du but de celle-ci.

La paroisse de Rue a recouru au Tribunal fédéral contre cet arrêt. Et le 28 juin 1911 y a violation de l'égalité des citoyens devant la loi; que l'arrêt de la cour de Fribourg consacre un véritable « privilège de famille », puisqu'il doit être maintenu et perpétué dans la famille Mallardoz jusqu'à l'extinction du dernier de ses descendants. Après avoir entendu un excellent rapport présenté par le Dr Affolter, juge délégué, et après avoir longuement délibéré, la Cour fédérale a écarté le recours de la paroisse de Rue et maintenu dans son entier l'arrêt de la cour de Fribourg.

La gymnastique au théâtre. — L'Anoienne prépare une séance théâtrale pour les vendredis et dimanches 10 décembre.

Concurrence Botrel. — C'est ce soir, jeudi, que M. l'abbé Herivelin fera à la Grenette la conférence annoncée sur le barde Botrel. Entrée gratuite.

Kermesse pour l'église de St-Jean

Les personnes charitables qui ont des lots à offrir pour la tombola de la kermesse sont instamment priées de vouloir bien les déposer aux adresses ci-après :

Places : M^{me} de Gottrau-Watteville, rue de l'Hôpital. Bourg : M^{me} de Teclermann-de Bionnens, rue de Zähringen.

Age : M^{me} Bornet, rue de la Samaritaine, 28. Neuveville : M^{me} Ackermann, Planche Supérieure, 203.

Les dons les plus modestes seront reçus avec une vive reconnaissance.

EN GRUYÈRE

Bulle, 21 novembre. La saison. — Le départ des ouvriers italiens. La construction en pays de Gruyère.

La saison devient de plus en plus mauvaise. La pluie et la neige alternent quand elles ne tombent pas en même temps. Par moments, il fait déjà bien froid et certaine nuit il gela assez dur.

Avec le retour anticipé de l'hiver et l'absence du départ des ouvriers italiens pour des lieux plus doux. C'est par centaines que, depuis quelques jours, ces fils du Midi prennent en gare de Bulle les trains à destination de l'Italie. Comme d'habitude, ils traitent avec eux des amoncellements de bagages. Dans le nombre se trouvent beaucoup de jeunes gens. Entre ces derniers et leurs camarades qui restent au pays se fait un échange d'adieux émus. Ces ouvriers n'ont pas eu de sérieux démêlés avec la police pendant la campagne qui vient de se clore. Ils laissent ici une bonne réputation de travailleurs sobres et endurants. Les tentatives de grève qui ont parfois attiré sur eux l'attention des autorités du pays étaient plutôt l'œuvre d'agitateurs du dehors.

Voilà donc déserts jusqu'à la saison prochaine les chantiers de construction de Neirivue, Bulle et Broc. Le village de Neirivue, en pleine renaissance depuis le terrible incendie du 19 juillet 1904, va devenir une des plus jolies localités de nos contrées alpêtres. Deux routes et, entre deux, la ligne des chemins de fer électriques le parcourant dans toute sa longueur. Une gare se construit à l'entrée nord est du village. De tous côtés, mais suivant un plan rationnel, s'élèvent de coquettes constructions.

Bulle continue à se développer à vue d'œil. Le pré Garin, qui s'avance comme un coin vers le cœur de la ville, est condamné à disparaître et va sous peu commencer à recevoir les constructeurs. Il y sera naturellement aménagée une avenue destinée à relier le nord de la ville avec la gare. Mais c'est du côté du sud que la construction est la plus active. La rue du Moléson, qui deviendra une des artères les plus fréquentées de Bulle, est en voie d'élargissement et le quartier de la Tréme se dessine peu à peu. On se rend chaque jour mieux compte de la grosse erreur commise en refusant à cette importante partie de la ville le raccordement direct à la gare, depuis l'entrée de la rue du Moléson. Cette solution aurait en le mérite de faire donner à la fameuse Avenue du Midi la direction rationnelle et conforme à l'intérêt général qu'elle devait avoir et qu'on lui avait assignée au début. Une erreur en a entraîné une autre. Eurons que les mêmes errements ne se reproduisent pas à l'occasion de l'aménagement du pré Garin.

Quant à la cité industrielle naissante de Broc, elle suit les destinées de la grande industrie qui s'est implantée sur son sol. Malgré ses proportions déjà gigantesques, la fabrique de chocolat au lait Cailler s'agrandit d'une ganée à l'autre et chaque agrandissement a sa répercussion sur le village. Et comme les actions de cette entreprise d'hier sont déjà haut cotées, que l'industrie du chocolat au lait en est encore à son début et que l'une de ses principales matières premières, le lait, sera toujours abondante dans la contrée, on peut, sans témérité, prédire à la jeune cité brocnoise encore une belle période de développement. Ajoutons que le chemin de fer Bulle-Broc, voie normale ou étroite, n'est pas loin d'entrer dans sa phase d'exécution.

ÉTAT CIVIL de la ville de Fribourg

- 5. Spill, Berthe, fille de Raymond, employé aux C. F. F., d'Aunoy, et de Madeleine, née Gœtli.
6. Zosso, Frédéric, fils d'Antoine, menuisier, de Courtepin, et d'Emma, née Perret.
Auderet, Alexandre, fils d'Alexandre, de Wallenbach, agriculteur à Zirkels (Sain), et de Marie, née Ramo.
Mueuly, Jules, fils de Louis, tailleur de pierre, de Tavet, et d'Eugénie, née Dillion.
Maurer, Edouard, fils de François, employé aux C. F. F., de Zollikofen (Berne), et de Marie, née Kéza.

9. Nuesch, Frida, fille de Guillaume, horigner, de Balgach (Saint Gall), et de Bertha, née Rufschacht.
10. Blanc, Léna, fille d'Oscar, comptable, de Fribourg et Corbières, et de Madeleine, née Schmid.
Käser, Joseph, fils d'Emile, cordonnier, de Leimiswyl (Berne), et de Barbe, née Vonlanthen.

11. Maunon, née Scherweg, Anne, veuve de Joseph, ménagère, de Fribourg et Saint-Sylvestre, née le 27 août 1845.
Wittwer, Frédéric, veuf de Marie, née Berger, chauffeur aux C. F. F., de Oberlangenegg (Berne), né le 4 juillet 1872.

13. Baumann, Jeanne, fille de Jean et de Marie, née Audriaz, à Pierrefortschi, née le 15 février 1904.
Quillat, Félix, fils de Frédéric et de Sarah, née Schafar, de Saint-Aubin, né le 18 mai 1905.

14. Jaquet, née Loutan, Emilie, épouse d'Antoine, cuisinier, de Villarboud, née le 25 novembre 1850.
Crétin, née Joye, Marie, veuve d'Albert, ménagère, de Lentigny, née le 13 janvier 1825.

15. Joss, née Gerber, Catherine, épouse de Jacques, ménagère, de Worb (Berne), née le 2 février 1845.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Constantinople, 23 novembre. La Porte a remis mercredi soir sa réponse à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, au sujet du contrôle financier en Macédoine. Se fondant sur l'opinion publique ottomane, elle repousse toutes les réclamations des puissances, sauf une.

Elle cède en effet sur la question des agents civils et consent à prolonger leur mandat pour une durée de deux années au maximum. Athènes, 23 novembre. Les navires de guerre des différentes puissances qui seront appelés, le cas échéant, à faire une démonstration en Turquie, sont arrivés au Pirée. Les commandants déclarent qu'ils attendent des instructions.

Vienne, 23 novembre. L'Allgemeine Correspondenz apprend que le sultan aurait télégraphié ces derniers jours au czar et à l'empereur d'Autriche pour exposer sa situation critique et demander un court délai. Cette demande n'a pas été prise en considération. Londres, 23 novembre. On mande de Tokio au Daily Telegraph, en date du 22, que quatre torpilleurs russes stationnés à Chéouf sont partis en route hâte pour Vladivostok. Les prisonniers qui se trouvent à bord des transports à Nagasaki sont calmes. Le général Danilof, qui vient d'arriver, a eu un long entretien avec l'amiral Rojstvensky.

Londres, 23 novembre. On mande de Nagasaki au Daily Telegraph, via Tokio, que le capitaine du navire norvégien Tongs déclare que les croiseurs russes Gromobol et Rossja sont rentrés à Vladivostok. Il y a quarante vapeurs dans ce port. Les Cosaques, au nombre de quatre ou cinq, sont impuissants à apaiser la population. A la suite de la conférence entre le général Danilof et l'amiral Rojstvensky, il a été décidé que les prisonniers russes envoyés à Vladivostok à bord de vapeurs de la flotte volontaire. Le Berqdina retournera à Kôbi.

Londres, 23 novembre. On télégraphie de Tokio au Daily Telegraph : On dit que des troubles ont éclaté en Sibérie et dans le nord de la Mandchourie. Cette nouvelle n'est pas encore confirmée, mais quoiqu'il en soit, les officiers japonais de retour de l'armée de Mandchourie déclarent que plusieurs officiers et soldats russes ont été subitement arrêtés à Kharbin. Saint-Petersbourg, 23 novembre. On assure que le prince Obolensky, le nouveau président du Saint-Synode, a consenti à autoriser le concile réclamé par le clergé pour mettre fin aux abus qui existent actuellement dans l'Eglise. Le concile se réunira en automne. Saint-Petersbourg, 23 novembre. Des désordres agraires ont commencé dans la région de Nijn-Novgorod. L'état de siège renforcé a été proclamé dans les gouvernements de Tchernigow, Tambow, Penza, Karsk, ainsi que dans les districts de Riatshow, Sardoobsk, Petrowsk, A kar k, Saratow et dans la ville même de Saratow.

Moscou, 23 novembre. Le Congrès des représentants des zemstvos et des municipalités a abordé mercredi la discussion d'une résolution proposée par son bureau et dont voici la teneur :

« Le Congrès déclare approuver et appuyer les réformes annoncées par le manifeste du 30 octobre. Il estime que le seul moyen d'assurer au gouvernement l'appui des représentants du pays, c'est d'ordonner l'institution immédiate du suffrage universel pour l'élection de la douma d'Empire, puis de remettre à cette

assemblée le soin d'élaborer la constitution, avec l'approbation de l'empereur et d'introduire les autres réformes d'ordre constitutionnel nécessaires. »

Quarante orateurs se sont inscrits pour discuter cette résolution et vingt-sept d'entre eux ont présenté des amendements. Finalement le bureau a retiré sa résolution, qu'il représentera dans une tenace différente.

Saint-Petersbourg, 23 novembre. Le ministre de la guerre et le ministre de la marine prennent part à toutes les séances du Conseil des ministres qui ont lieu presque journellement à Saint-Petersbourg sous la présidence du comte Witte et une fois par semaine à Tsarskoje Seïlo, sous la présidence de l'empereur.

Londres, 23 novembre. On mande de Saint-Petersbourg au Standard, le 22 : On apprend d'excellente source que le comte Witte a été atteint sur la fin de la semaine d'une paralysie partielle du bras gauche, accompagnée, par intervalles, d'évanouissements. On se montre très inquiet.

Saint-Petersbourg, 23 novembre. Le conflit entre patrons et ouvriers au sujet de la journée de huit heures est aplani. Les ouvriers ont renoncé à cette revendication. Paris, 23 novembre. Le roi de Portugal a assisté mercredi soir à un dîner de gala à l'Élysée; des toasts cordiaux ont été échangés.

Vienne, 23 novembre. La Correspondenz-Bureau publie l'information suivante : Les négociations pour le traité de commerce avec la Suisse, qui se poursuivaient à Vienne depuis le 12 octobre, avec la délégation suisse, n'ont pas abouti jusqu'ici à une entente sur les points principaux.

Aussi les délégués des deux pays se sont-ils vus dans la nécessité de renseigner leurs gouvernements sur les résultats obtenus et de demander des instructions complémentaires. Les délégués suisses se sont rendus à Berne à cet effet. Les deux gouvernements se réservent de fixer ultérieurement la date de la reprise des négociations.

BULLETIN METEOROLOGIQUE Observations du Laboratoire de physique de l'Observatoire de Fribourg. Altitude 682. Longitude Est Paris 49° 14'. Latitude Nord 46° 47' 30". Du 23 novembre 1904. BAROMÈTRE. Table with columns for Nov. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, Nov. and values for 725.0, 720.0, 715.0, 710.0, 705.0, 700.0, 695.0, 690.0.

Belles Concup's Roses. GRAVE BRONCHITE ET PNEUMONIE REMPLACÉES PAR UNE BONNE SANTÉ. Assez près d'Ichallens (Vaud) le 6 juin 1904. « Notre fils René était très malade d'une bronchite et d'une pneumonie. Il lui restait si peu de force qu'il ne pouvait même plus se tenir debout. Après un mois de traitement avec l'Emulsion Scott, il a repris vie et santé ainsi que de ses conchues roses. Il est tellement vaillant qu'il fait toujours le surveillant. » L'EMULSION SCOTT, à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, agit sûrement et radicalement sur les affections des bronches et du système nutritif, entièrement et aisément assimilable par les personnes les plus délicates même. L'Emulsion Scott fournit aussi les précieux éléments minéraux si nécessaires à la reconstitution de l'organisme; mais aucune autre emulsion n'égalant la SCOTT en efficacité exige bien le bon Scott et la marque de fabrique; le pêcheur tenant sur son épaule une grosse morue.

Les familles Fasel, Perier, Noveau Grunser et Salzman remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

DES HEMORROIDES. Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroides, car c'est une des affections les plus répandues, mais on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin; on se laisse beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Élixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire à F. Uhlmann-Eyraud, Genève, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon 5 fr.



